

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 19 septembre 2022

**N° CP-2022-8-15-3**

**N° applicatif 3844**

### **15<sup>ème</sup> Commission**

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

### **Service instructeur**

Service attractivité des territoires

### **Service consulté**

## **CONCESSION PORTUAIRE DE HUNINGUE : MODIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE ET CONVENTION FINANCIERE POUR LA POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT D'UN TERMINAL VRAC**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de prendre acte de la substitution de maître d'ouvrage d'une opération soutenue dans le cadre du Contrat de Plan Etat - Région 2015 - 2020, à la suite de la fin de concession portuaire de la CCI Alsace Eurométropole exploitant les Ports Mulhouse Rhin intervenue le 30 juin 2021 et à son transfert à la SEMOP Euro Rhein Ports en charge désormais de la gestion et de l'aménagement des infrastructures des trois sites portuaires d'Ottmarsheim, Huningue et Ile Napoléon.

En lien avec les projets initialement inscrits dans le contrat de Plan Etat- Région 2015 - 2020, prolongé jusqu'au 31 décembre 2022, il est proposé d'allouer une subvention d'investissement de 450 000 € à la SEMOP Euro Rhein Ports pour le projet d'aménagement de la phase 2 du terre-plein de la concession portuaire d'Huningue - Village-Neuf.

Le présent rapport a pour objet le soutien aux infrastructures portuaires en lien avec la politique de la CeA en faveur de l'attractivité, du tourisme et de la montagne.

Par délibération n° CG-2015-1-5-2 du 23 janvier 2015, le Conseil général du Haut-Rhin a approuvé le Contrat de Plan Etat/Région (CPER) 2015-2020, qui s'articulait autour de six volets thématiques et un volet territorial. Le montant total des projets soutenus s'élevait à 816 171 000 € avec une contribution du Département du Haut-Rhin à hauteur de 21 274 000 €. Par avenant signé le 20 janvier 2021, le CPER a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 afin de permettre la finalisation des projets engagés.

Dans le cadre du volet « mobilité multimodale » du CPER, les ports rhénans ont été identifiés comme constituant un atout important dans la compétitivité et l'attractivité de l'Alsace. Le site portuaire de Huningue – Village-Neuf est positionné sur le corridor Rhin-Alpes, très riche en trafic de fret à la fois vers Bâle et la Suisse, mais aussi vers le Bade-Wurtemberg et la mer du Nord. La zone dédiée se situe sur le dernier point navigable à grand gabarit du Rhin supérieur et de nombreuses entreprises alsaciennes et au-delà utilisent le transport fluvial de marchandises en complémentarité avec la route ou la voie ferrée.

Les ports français rhénans de Strasbourg et Mulhouse-Rhin se placent en 2ème et 3ème position des ports fluviaux français (derrière Paris) en terme de trafic de marchandises, ce qui confirme l'enjeu de ces infrastructures portuaires en terme de dynamique et d'attractivité territoriale pour l'Alsace.

Parmi les projets retenus comme prioritaires dans le CPER, figure l'amélioration de l'accessibilité et de la capacité des Ports de Mulhouse – Rhin (PMR), dont l'aménagement d'un terre-plein sur la concession portuaire de Huningue afin d'y créer une plateforme de stockage de matériaux en vrac, devant évoluer dans un second temps vers l'aménagement d'un terminal multimodal.

La première phase d'aménagement du terminal vrac, d'une surface de 2,5 hectares situés sur le ban communal de Village-Neuf, a été menée en 2018 par la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, exploitant des Ports de Mulhouse Rhin.

La concession portuaire des Ports de Mulhouse Rhin à la CCI Alsace Eurométropole a pris fin le 30 juin 2021.

Le nouveau concessionnaire des Ports Mulhouse Rhin depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 est désormais la SEMOP Euro Rhein Ports, en lien avec un partenaire privé, Alsaceterminal, sous-déléguataire de la SEMOP. Ainsi, la SEMOP Euro Rhein Ports a en charge la gestion et l'aménagement des infrastructures, tandis qu'Alsaceterminal reprend l'activité de la manutention portuaire.

La SEMOP Euro Rhein Ports souhaite poursuivre les projets d'aménagement initiés par la CCI Alsace Eurométropole sur la concession portuaire de Huningue et inscrits au CPER 2015 – 2020, prorogé jusqu'à fin 2022.

Par courrier du 14 juin 2021, les Ports de Mulhouse Rhin ont sollicité le transfert des subventions allouées au titre du CPER dédiés au Ports de Mulhouse Rhin, de la CCI Alsace Eurométropole à la SEMOP Euro Rhein Ports, suite au transfert de concession. Il s'agit donc d'acter de la modification de l'attributaire de la subvention suite au changement de déléguataire des Ports de Mulhouse Rhin. Le projet d'aménagement demeure tel qu'inscrit initialement dans le CPER 2015 – 2020.

Par courrier du 29 juin 2021, la SEMOP a sollicité la CeA pour le financement de l'aménagement de la phase 2 du terre-plein central de la plate-forme de Huningue – Village-Neuf. Ce projet a pour objectif d'accroître les capacités de la plateforme de stockage de matériaux vrac créée en tranche 1, désormais totalement occupée. La SEMOP a demandé à cette occasion une autorisation de démarrage anticipé des travaux avant la finalisation de la convention de financement avec les partenaires, notamment la CeA et la Région Grand Est qui n'ont inscrit les crédits correspondants que sur leur budget 2022 respectif.

L'aménagement de la phase 2 du terre-plein central de la plate-forme de Huningue – Village-Neuf, comprend notamment :

- le traitement de la zone centrale sur toute la largeur du terre-plein, d'une superficie de 3,5 ha, entre la phase 1 et le bout du terrain portuaire Nord,
- la réalisation des réseaux divers : eau, électricité (courant faible et courant fort), goulottes pour la fibre, assainissement (fosses septiques),
- le revêtement de la totalité de la surface intégrant la voirie et les espaces de stockage : traitement des sols sur 50 cm, grave de bitume sur 25 cm en 2 couches.

La CeA soutient ce projet au titre de sa politique en faveur de l'attractivité du territoire ainsi que de sa compétence en matière de gestion du réseau routier départemental. En effet, le transport fluvial offre une alternative durable et écologique au transport de marchandises et participe ainsi à limiter le nombre de camions sur le réseau départemental (amélioration de la sécurité routière, limitation des nuisances sonores, ...). Un seul bateau permet ainsi de remplacer plus de 200 camions. Le soutien au développement d'une offre de transports multiples et complémentaires sur le territoire alsacien permet d'en renforcer l'attractivité.

Le coût prévisionnel de l'opération, sous maîtrise d'ouvrage de la SEMOP Euro Rhein Ports, s'élève à 3 600 000 € HT.

Le financement de l'opération inscrite au CPER 2015 - 2020 se répartit comme suit :

Partenaires	Montant prévisionnel en € HT	Taux de participation
Etat – au titre du CPER	565 920 €	15,72 %
Région Grand Est – au titre du CPER	450 000 €	12,50 %
Collectivité européenne d'Alsace – au titre du CPER	450 000 €	12,50 %
Europe – au titre du MIE (Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe)	720 000 €	20,00 %
Maître d'Ouvrage : SEMOP Euro Rhein Ports	1 414 080 €	39,28 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 600 000 €</b>	<b>100,00 %</b>

La CeA est ainsi sollicitée pour un financement d'investissement à hauteur de 450 000 €, montant maximal, soit 12,50% du coût prévisionnel total de l'opération, au titre du CPER 2015 - 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la substitution de la CCI Alsace Eurométropole par la SEMOP Euro Rhein Ports en tant que maître d'ouvrage de l'opération soutenue dans le cadre du Contrat de Plan Etat - Région 2015 - 2020 concernant les Ports Mulhouse Rhin et, en conséquence, le transfert des bénéficiaires des subventions au titre du projet d'aménagement de la phase 2 du terre-plein de la concession portuaire d'Huningue - Village-Neuf à la SEMOP Euro Rhein Ports, désormais en charge de la gestion et de l'aménagement des infrastructures des trois sites portuaires d'Ottmarsheim, Huningue et Ile Napoléon ;
- D'accorder une subvention d'investissement de 450 000 €, montant maximal, à la SEMOP Euro Rhein Ports, au titre de l'aménagement de la phase 2 de la concession portuaire de Huningue - Village-Neuf, tel qu'inscrit au CPER 2015 - 2020 ;

- D'approuver la convention d'investissement y afférente, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer. La subvention correspondante sera versée en une seule fois sur présentation par le bénéficiaire d'un décompte financier définitif de l'opération avec relevé des paiements selon les modalités prévues par la convention ;
- De prélever les crédits correspondants en investissement sur l'opération P056O037, chapitre 204, nature 20422, fonction 854 du budget de la CeA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY